

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de mars

Date de convocation :

22 mars 2022

Date d'affichage :

31 mars 2022

**Nombre de conseillers
en exercice :**
26

N°2022-03-023

Objet de la délibération :

Enquête publique Route
Nationale 57

Résultat du vote

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Nombres de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 20
Représentés : 4
Absents : 2

L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars à 20h 30 minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni compte tenu de la situation sanitaire en visioconférence sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR, 1^{er} adjointe, assistée de Patricia VALLY

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Nathalie MULENET, Jean-Louis MONTRICHARD, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Jeanine VIENNET.

Absents excusés : Carlos Fontinha, Réjane SIZINE

Procurations : Thierry COURTOIS à Dominique NICOLIN
Pascal HERRMANN à Martine COMPANT
Arnaud VERDENET à Arnaud BOVIGNY
Stéphane PRETRE à Jeanine VIENNET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes en visioconférence, l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 08 mars 2022. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux nécessaires à l'aménagement de la RN 57 sur la section comprise entre les «Boulevards» et Beure, il est demandé aux communes du Grand Besançon de se positionner sur le projet présenté.

Ce projet répond en effet aux différents enjeux du site complexe dans lequel il s'inscrit en améliorant les conditions de circulation sur la Nationale 57 tout en prenant en compte les déplacements alternatifs à la voiture individuelle que sont les modes actifs et les transports collectifs.

En reliant les 2 sections déjà aménagées respectivement en 2003 avec la voie des Montboucons et en 2011 avec la voie des Mercureaux, ce projet améliorera nettement la sécurité des usagers sur cet axe majeur de l'agglomération et les conditions d'intervention des services d'exploitation routière et de secours, et permettra également de désengorger les voiries des quartiers riverains du projet qui servent d'itinéraire d'évitement.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, à l'unanimité sont :

✓ **Favorable au projet d'aménagement de la Route Nationale 57.**

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

